



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-17

Objet : Deuxième arrêt du projet de programme local de l'habitat (PLH) 2021-2027 de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	98	Date de la convocation : 04 mars 2022
Suffrages exprimés	112	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Suppléé par Victoria LACOSTE
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Suppléé par Guillaume BRANA
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Procuration à Jean-Paul DANGLA
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Absent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Présente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 031-200072643-20220317-202217-DE

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Excusée
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Absent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Absent
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Suppléé par Robert GRAMOND
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Absent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présent
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry Saint-Blancat
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Présente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Procuration à Michel DUPRAT
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Absent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Excusé
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Michel CAPOMASI
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Présent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Absent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Absent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Procuration à Jean-Michel LOSEGO

86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Excusé
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Excusé
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLÓS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à Josette CAZES
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Didier LACOUZATTE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline RICOUL
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Présente
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Evelyne RIERA
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Présente
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Procuration à Béatrice MALET
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Annie NAVARRÉ
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-François AGNES
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Absent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Présent
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Absent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Procuration à Jean-Charles DASQUE
127	SALHERM	de GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Présent
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Suppléée par Bernard DUCASSE
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émille	Présente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Délibération N° 2022-17

**DEUXIÈME ARRÊT DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2021-2027
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L302-2 et R302-8 à R302-12 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 12 du 2 juillet 2018 ayant prescrit l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Vu le Projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2021 à 2027 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-192 du 21 octobre 2021 ayant arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat ;

Considérant les avis qui ont été émis sur le projet de PLH au titre de l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que, suite à l'arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) par la Communauté de Communes

Quarante-sept conseils municipaux du territoire se sont également prononcés par délibération sur le projet de PLH (cf. le tableau récapitulatif joint à la présente délibération), parmi lesquels :

- 45 ont émis un avis favorable sans observation,
- 2 ont émis des observations d'ordre général, ne remettant pas en cause le contenu du projet de PLH, ou soulignant la nécessité et l'urgence d'agir sur ces questions.
- 2 ont questionné certaines dispositions des objectifs ou du programme d'actions du PLH, à savoir :
 - o Considérant que les objectifs de production de logements sur le secteur des « coteaux nord » sont insuffisamment ambitieux,
 - o Interrogeant sur les moyens alloués à l'amélioration des logements communaux et sur la localisation de la future maison de l'habitat.

Conformément à l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation, l'avis des conseils municipaux qui n'ont pas délibéré dans le délai imparti est réputé favorable.

Les seules remarques qui questionnent le projet de PLH tel qu'il a été arrêté conduisent à apporter les éléments de réponse suivants :

- Les objectifs de production de logements tels qu'ils ont été proposés et ventilés au sein des sous-territoires de la Communauté de Communes, en relation avec les travaux des PLUi² menés concomitamment, sont dans l'ensemble ambitieux et visent la compatibilité aux dispositions détaillées dans les orientations et objectifs du SCOT, tant en ce qui concerne :
 - o Le volume global de nouveaux logements à prévoir,
 - o La ventilation des objectifs quantitatifs et qualitatifs entre les pôles du territoire et les communes plus rurales,
 - o La ventilation entre production de nouveaux logements et remobilisation de logements existants.

Cette compatibilité a été soulignée dans l'avis exprimé par le PETR. C'est pourquoi, il n'apparaît pas opportun d'en modifier les termes.

- La Communauté de Communes a prévu un investissement sans précédent, tant en moyens financiers qu'en moyens techniques, pour mettre en œuvre le programme local de l'habitat, avec notamment un effort conséquent prévu afin d'intervenir sur les logements existants, de favoriser leur mobilisation ou leur adaptation. De même, la création de la maison de l'habitat représente une avancée significative dans la structuration de l'ingénierie de l'habitat sur le territoire, incluant le conseil aux habitants ou aux collectivités. Certains éléments pratiques restent à déterminer et mettre en place ultérieurement, comme la question des locaux qui seront aménagés et occupés.

Considérant qu'aux termes de cette étape d'avis des Communes et du PETR du Pays-Comminges-Pyrénées le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) tel qu'il a été arrêté une première fois conserve tout son sens et ne nécessite pas de modification ou d'évolution.

Il vous est donc proposé de procéder au second arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat avant qu'il ne soit transmis au Préfet pour qu'il exprime son propre avis et qu'il sollicite l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- **D'ARRÊTER** une seconde fois, au titre de l'article R302-10 du code de la construction et de l'habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à transmettre le projet de PLH arrêté au Préfet de la Haute-Garonne.

POUR : 112

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

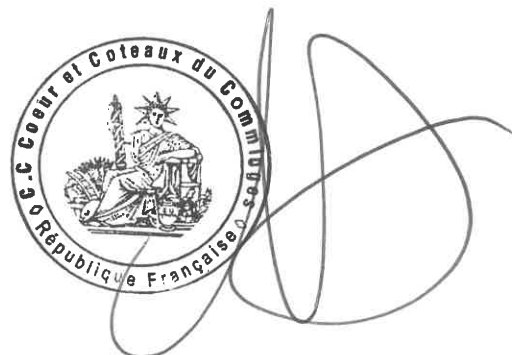
ADOPTÉ

Fait et délibéré le 17 mars 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 031-200072643-20220317-202217-DE